

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : 19 juin 2003

G.B. - N.t

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

FORMATION CONTINUEE DES ACCUEILLANT(E)S D'ENFANTS CONVENTIONNE(E)S : APPROCHE DE LA COMMUNICATION.....

CODE DE L'U.F. (3) S 85006U 2151	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 903
-----------------------------------------	---------------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :
 - du degré :
 - (1) transition
 - (1) inférieur
 - (1) qualification
 - (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n° 3 de 1 page (2)

8. Programme du cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3) 88500602151	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 903
--------------------------------	--------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Approche de la communication	CT	B	18
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	2
		Total des périodes	20

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 18 SEP. 2003

Signature :

A. COLLINET
ADM. / PEDAG.

- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Formation continuée des accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s : approche de la communication

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

L'unité de formation vise à sensibiliser les accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s à divers aspects de la communication dans le cadre de leur profession, et plus particulièrement avec les acteurs suivants : les enfants, les parents et les différents intervenants de la petite enfance.

Formation continuée du personnel encadrant des enfants : approche de la communication

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

Dans le cadre de l'accueil des enfants dans une structure familiale agréée par l'ONE et dans la perspective d'un épanouissement physique et psychosocial optimal des enfants :

- rendre compte des activités de la vie journalière en réponse aux besoins de l'enfant :
 - des préparatifs nécessaires aux activités et aux soins journaliers à accomplir ;
 - des soins d'hygiène et de confort à assurer.

Titres pouvant en tenir lieu

Certificat de puéricultrice délivré par l'enseignement professionnel secondaire supérieur

ou

Certificat d'auxiliaire de l'enfance de 0 à 12 ans à domicile, spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale

ou

Certificat d'auxiliaire de l'enfance dans une structure collective, spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale

Formation continuée du personnel encadrant des enfants : approche de la communication

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

Formation continuée du personnel encadrant des enfants : approche de la communication

ANNEXE 4

PROGRAMME DU COURS

Au départ d'exemples et de mises en situation d'accueil d'enfants, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'énoncer et de décrire les mécanismes essentiels de la communication verbale et non verbale chez l'adulte et chez l'enfant ;
- ◆ de percevoir les effets des relations interpersonnelles dans le cadre de leur pratique quotidienne avec les différents acteurs : enfants, parents, intervenants de la petite enfance ;
- ◆ de mettre en évidence les éléments facilitateurs et perturbateurs de la communication ;
- ◆ de proposer des réponses favorisant la communication entre adultes, entre adultes et enfants, entre enfants.

Formation continuée du personnel encadrant des enfants : approche de la communication

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, au départ d'une ou de plusieurs mises en situation d'accueil d'enfants, l'étudiant sera capable :

- de décrire une situation de communication et d'en identifier les éléments facilitateurs et perturbateurs en référence aux mécanismes essentiels de la communication verbale et non verbale ;
- de proposer une intervention qui favorise la communication.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la pertinence et la richesse de l'observation ;
- le degré d'adéquation de la proposition.

Formation continuée du personnel encadrant des enfants : approche de la communication

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera porteur d'un titre de psychologue ou psycho-pédagogue et justifiera d'une expérience professionnelle récente d'au moins deux ans dans le secteur de l'accueil d'enfants.